



ancenis-saint-gereon.fr

## **DÉCISION MUNICIPALE N°2025-dec129**

### **Conception et réalisation de scénographies – lots 1 et 2 - Avenant n° 1**

#### **La Plume et le Plomb / Grammon / Boileau**

#### **LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22;

**VU** le Code de la commande publique; notamment l'article L2194-1;

**VU** la délibération n° 072-20 en date du 3 juillet 2020 ; portant procès-verbal d'élection du maire ;

**VU** la délibération n° 2024-132 en date du 19 novembre 2024 ; par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé ; concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres à procédure adaptée ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants ; lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**VU** la décision municipale n° 24-164 en date du 3 octobre 2024, portant attribution des lots n° 1 – conception et réalisation de deux parcours découverte de la ville à pied et à vélo et n° 2 – conception et réalisation d'un espace muséographique au Grand Logis du marché de conception et réalisation de scénographies au groupement La Plume et le Plomb / Grammon / Boileau ; dont le prestataire La Plume et le Plomb est le mandataire ;

**VU** la notification de ce marché au prestataire La Plume et le Plomb en date du 15 octobre 2024 ;

**VU** la notification de l'affermissement de la tranche optionnelle n° 1 du lot n° 1 en date du 13 décembre 2024 ;

**VU** la notification de l'affermissement de la tranche optionnelle n° 1 du lot n° 2 en date du 28 janvier 2025 ;

**CONSIDÉRANT** les préconisations des Architectes des Bâtiments de France en matière d'installation de plaques signalétiques, au niveau du lot n° 1 ;

**CONSIDÉRANT** le devis n° 250620-02 en date du 20 juin 2025, présenté par le prestataire La Plume et le Plomb et relatif à la modification du principe d'installation de plaques signalétiques jalonnant le parcours patrimoine ;

**CONSIDÉRANT** la demande du titulaire du marché, par courrier en date du 20 juin 2025, de procéder à la modification de la répartition des prestations de réalisation des lots 1 et 2 entre les différents intervenants ;

**CONSIDÉRANT** la clause de réexamen prévue à l'article 6.4 du Cahier des clauses administratives et particulières, permettant des modifications du marché en lien avec son objet, quand elles sont imprévisibles et rendues nécessaires pour la bonne exécution du marché sans en bouleverser l'économie générale ;

**DÉCIDE**

**Article 1** : d'établir un avenant n° 1 en plus-value avec le groupement La Plume et le Plomb / Grammon / Boileau au marché de conception et réalisation de scénographies, afin :

- d'une part, d'intégrer la modification du principe d'installation des plaques signalétiques, découlant des préconisations des Architectes des Bâtiments de France, pour un montant de 12 500 € ht, soit 15 000 € ttc,
- d'autre part, de valider la modification de la répartition des prestations de réalisation entre les différents intervenants

Le montant du lot n° 1 du marché, après prise en compte de l'avenant, s'élève à 78 500 € ht, soit 94 200 € ttc. Le montant du lot n° 2 du marché reste inchangé.

**Article 2** : Les autres termes du marché restent inchangés.

**Article 3** : L'avenant prend effet à compter de sa notification au prestataire.

**Article 4** : Monsieur le Maire et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Article 5** : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 09/07/2025

Le Maire,

**Rémy ORHON**



Acte publié ou notifié le : **11 JUIL. 2025**

*Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

**AVENANT N° 1**

**Conception et réalisation de scénographies**

**Lot 1 Conception et réalisation de deux parcours découverte de la ville à pied et à vélo**

**Lot 2 Conception et réalisation d'un espace muséographique au Grand Logis**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

Commune d'Ancenis-Saint-Géréon  
Place du Maréchal Foch – CS 30217  
44156 Ancenis-Saint-Géréon cedex  
Tél. : 02 40 83 87 00  
Courriel : [mairie@ancenis-saint-gereon.fr](mailto:mairie@ancenis-saint-gereon.fr)  
<https://www.ancenis-saint-gereon.fr/>  
N° SIRET : 200 083 228 000 11

**B - Identification du titulaire du marché public**

Groupement La Plume et le Plomb / Grammon / Boileau  
Mandataire : La Plume et le Plomb  
54, rue du Docteur Boutin  
44190 Clisson  
N° SIRET : 507 647 451 00024

**C - Objet du marché public**

■ Objet du marché public:

Conception et réalisation de scénographies – Lots 1 et 2

■ Date de la notification : 15/10/2024

■ Durée d'exécution du marché public :

11 mois, à compter de la notification du marché

■ Montant initial du marché public :

Lot 1 :

66 000 € ht, décomposée comme suit :

- Tranche ferme : 41 000 € ht
- Tranche optionnelle : 25 000 € ht (affermissement de la TO le 13/12/24)

Lot 2 :

38 000 € ht, décomposée comme suit :

- Tranche ferme : 31 000 € ht
- Tranche optionnelle : 7 000 € ht (affermissement de la TO le 28/01/25)

## D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet :

- Concernant uniquement le lot n° 1, la modification du principe d'installation des plaques signalétiques : présentation sur supports autonomes, avec, pour double objectif, la préservation du patrimoine bâti et une meilleure lisibilité, suite aux préconisations des Architectes des Bâtiments de France et conformément au devis 250620-02 du 20 juin 2025 présenté par le prestataire La Plume et le Plomb, annexé au présent avenant

Cette modification entraîne une plus-value d'un montant de 12 500 € ht soit 15 000 € ttc

- Concernant les lots 1 et 2, la modification de la répartition des prestations de réalisation entre les différents intervenants, conformément au courrier du prestataire du 20 juin 2025, annexé au présent avenant, et récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Lot Tranche	Nature des prestations	Montant	Prestataire en charge de l'exécution, selon modalités prévues initialement	Prestataire finalement en charge de l'exécution
Lot1 TO1	Phases 1 et 2	23 000 € ht	Sous-traitance envisagée non désignée	
Lot1 TO1	Supports autonomes	12 500 € ht		
	TOTAL	35 500 € ht		A hauteur de 31 820 € ht par le sous-traitant Empreinte Signalétique A hauteur de 3 680 € ht par La Plume et le Plomb
Lot2 TF	Phases 3 et 4	18 000 € ht	Sous-traitance envisagée non désignée	La Plume et le Plomb
Lot2 TO1		5 000 € ht	Sous-traitance envisagée non désignée	La Plume et le Plomb

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non pour le lot 2  Oui pour le lot 1

Lot n° 1 :

Montant initial	Montant avenant 1	Montant final
66 000 € ht soit 79 200 € ttc	12 500 € ht soit 15 000 € ttc	78 500 € ht soit 94 200 € ttc

■ Incidence de l'avenant sur le délai du marché public :

L'avenant a une incidence sur le délai du marché public :

Non  Oui

## **E - Signature du titulaire du marché public**

<b>Nom, prénom et qualité du signataire (*)</b>	<b>Lieu et date de signature</b>	<b>Signature</b>

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## **F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

A Ancenis-Saint-Géréon, le

Signature

Rémy Orhon  
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Maire  
Vice-Président du CD44

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.



muséographie

la plume et le plomb s.r.l.

Ville d'Ancenis-Saint-Géréon  
Direction des services à la population  
SIRET 200 083 228 00011

20 juin 2025

Consultation N° 202406031619  
Conception et réalisation de scénographies

**DEVIS 250620 – 02**

Transformation du principe de présentation des plaques signalétiques en lave émaillée, en réponse aux demandes des architectes des bâtiments de France : 15 des 25 plaques seront finalement présentées sur un support autonome plutôt qu'apposées directement sur les murs.

Complément 15 unités à 800 €	12 000 €
Études : 1 journée à 500 €	500 €
TOTAL HT	12 500,00 €
TVA 20%	2 500,00 €

**TOTAL TTC 15 000,00 €**





muséographie

la plume et le plomb s.r.l.

Ville d'Ancenis-Saint-Géréon  
Direction des services à la population

Consultation N° 202406031619  
Conception et réalisation de scénographies

### **MODIFICATION DE LA REPARTITION**

Madame, Monsieur,

Je souhaite modifier la répartition des prestataires sur les 2 lots du marché de la manière suivante :

#### **Lot 1 – Conception et réalisation de deux parcours découverte de la ville à pied et à vélo.**

La partie réalisation, initialement prévue à 23 000 €HT et augmentée de 12 500 €HT, pour un total de 35 500 €HT sera répartie de la manière suivante :

Empreinte Signalétique	31 820 €HT
La plume et le plomb	3 680 €HT

#### **Lot 2 – Conception et réalisation d'un espace muséographique au grand logis.**

La partie réalisation de la tranche ferme (18 000 €) et de la tranche optionnelle (5 000 €) seront réparties de la manière suivante :

La plume et le plomb	23 000 €HT
----------------------	------------

Fait à Clisson, le 20 juin 2025

Frédéric Canard

la plume et le plomb  
54 rue du Dr. Boutin 44190 Clisson

Accusé de réception en préfecture  
044-200083228-20250711-2025dec129-AU  
Reçu le 11/07/2025